

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 50 (1946)

Artikel: "Les peux" : étude de toponymie franc-montagnarde
Autor: Fallet, Marius
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« LES PEUX »

ÉTUDE DE TOPONYMIE FRANC-MONTAGNARDE

par **Marius Fallet**

Publiciste. La Chaux-de-Fonds

L'aire géographique du toponyme Peu

La topographie des Peux ⁽¹⁾ jurassiens et leur aire de dispersion

Les Peux les plus connus de notre Jura sont le Peu Chapatte, le Peu Péquignot, le Peu Claude, le Peu Girard et enfin les Peux tout court.

Le *Peu Chapatte* est un village et une commune de la partie la plus élevée du Plateau franc-montagnard ; son point culminant est à 1183 m. d'altitude. Le village est situé à 2 km. au sud-est de la station du Creux des Biches du chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds, sur la route des Bois aux Breuleux par le Peu Claude.

Le *Peu Péquignot* est un hameau de la commune du Noirmont à 1003 m. d'altitude et 1,3 km. sud-est de la station du Creux des Biches, dans la direction du Noirmont.

Le *Peu Claude* est un hameau et une section de la commune des Bois à 1104 m. d'altitude, à 3 km. nord-est des Bois et 1,2 km. sud-est de la station du Boéchet du chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds, sur la route des Bois aux Breuleux.

1) L'x du pluriel Peux n'a aucune valeur sémantique ni historique ; c'est simplement un pluriel analogique. (Voir le feu, les feux, etc.)

Le *Peu Girard* est constitué par quelques fermes isolées à 1129 m. d'altitude dans la commune des Breuleux, à 1,5 km. au nord-ouest du village homonyme et à un quart d'heure au nord des Vacheries des Breuleux.

Le *Peu* dans la commune de Muriaux, à 1000 m. d'altitude, est constitué par des maisons disséminées formant la partie sud du hameau des Emibois, sur la route des Breuleux-Muriaux-Saignelégier. Pour cette raison, les Francs-Montagnards l'appellent généralement le *Peu des Emibois*.

Dans la commune des Bois, la *Combette du Peu* est située entre les Prélats (commune des Bois) et les Barrières (commune du Noirmont).

Le *Peu Paratte* est à l'envers des Vacheries des Breuleux.

Le *Peu des Vaches* surplombe au sud le Peu Péquignot, entre le Noirmont et le Peu Chapatte, sur le chemin vicinal qui conduit du Creux des Biches au Peu Chapatte.

Sur le *Peu* est un immense pâturage, qui appartient aujourd'hui à la Confédération (haras d'Avenches) : Il est situé à l'est du Peu Claude et au nord-ouest du Peu Chapatte, sur la route qui conduit du Creux des Biches au Peu Chapatte.

Le *Peu du Cerneux-Veusil* est situé au sud-est du Peu Claude et à l'ouest des Breuleux.

Le *Peu Bertholet*, aujourd'hui inconnu des topographes fédéraux comme des populations francs-montagnardes, est encore mentionné dans des actes notariés du XVIII^e siècle. Un acte portant la date du 20 juillet 1724, instrumenté sur la Montagne du Droit de Renan par le notaire Imer Houriet de Sonvilier, est libellé comme suit : Jean-Baptiste Perret-Gentil du Peu Berthollet, principal débiteur, Pierre Erard du Noirmont, caution. — Pierre Erard du Peu Péquignot, principal (débiteur), Jean-Baptiste Perret-Gentil du Peu (sic) Berthollet, caution. — Obligations (reconnaisances de dettes) dues et mentionnées dans le « Partage, Accord et Convention » du 20 juillet 1724 de Marie-Magdeleine, veuve d'Abram Robert-Tissot et de ses enfants sur la Montagne du Droit de Renan.

Dans un autre acte du 29 mars 1746, du même notaire Imer Houriet de Sonvilier, Jean-Baptiste, fils de Pierre Perré (sic) du Peu Berthollet, principal, Pierre-Ignace Thiévent des Breuleux, caution, figure comme acheteur à des enchères publiques et franchises sur la Montagne du Droit de Sonvilier. Il semble bien que le Peu Berthollet doit être cherché dans la Paroisse du Noirmont, sinon dans celle des Breuleux.

A ma connaissance, il n'existe pas d'autres Peux dans le Jura bernois. Il est toutefois probable que le dépouillement méthodique des documents d'archives nous révélera l'existence d'autres Peux jurassiens, aux Franches-Montagnes du moins.

Un fait frappe le toponymiste averti : aux Franches-Montagnes, tous les lieux qui portent l'appellation « Peu » sont situés sur le Haut-Plateau dans les communes des Bois, du Noirmont et des Breuleux. Le Cerneux-Veusil est une enclave de la Commune de Muriaux située sur le même plateau. Il s'agit d'une région des Franches-Montagnes qui a été ouverte relativement tard à la colonisation extensive et intensive. Cette colonisation se dessine au XV^e siècle seulement.

Les Peux non-jurassiens

Des Peux ont-ils existé et existent-ils encore hors du Jura bernois ? Les documents d'archives me permettent de répondre affirmativement.

A Cornaux (Vignoble neuchâtelois), au nord-est du village, des vignes s'appellent Sur le Peu : le lieu est encore toujours appelé Sur le Peu ou le Peu tout court. Un acte de l'an 1691 parle d'un « morcel d'ouche (œuche) gisant au lieu dit Sus le Pœu, jouxte de vent la Charrerette du Peu. Toujours à Cornaux, est mentionné la terre du creux du Pœu (1704) et la petite pièce du coin vers le Peu (1715) ; vers le Peu (en 1763) ; le chemin du Peux (sic, 1810) ; au Peu (1879).

A Dombresson, au Val-de-Ruz, ma commune d'origine, des champs plats au sud-ouest du village (route de Savagnier) sont appelés le Peu, dont la graphie est tantôt le Poux, le Peulx ou le Peux. « Ouz Poux dimidia posa (demi pose) terra, en la Quarra douz Poux (1401) ; ou lieu dict ou Peulz (1540) ; ou territoire de Dombresson vers le Peulz es Condemines touche la Charriere du Peu (1541) ; à la Quarre du Peux ung morcel de terre (1600) ; la charrière du Peux (1695) ».

A Neuchâtel, il y a le Bois du Peu ; à Boudry, la Combe du Peu ; à Cormondrèche, la fontaine appelée le Peux. A Coffrane (Val-de-Ruz) 1402 : ou Puey ung cheseau dessoubs le Peul ; ou Peulz, autrement ou Posat ; ou Peux alias ou Posat dessoubs Coffrane (1499) ; ou Peul, dessoubs chez Claude Vuil-

laume alias dessoubz le Peulz es Chenevières gisant à Coffrane au lieu dict vers le Peulz (1608) ⁽²⁾.

Il n'est pas étonnant de trouver le toponyme « Peu » en Pays neuchâtelois. Si parmi les parlers romands, les patois du Jura bernois constituent un groupe à part, le Val-de-St-Imier, la Montagne de Diesse et le territoire neuchâtelois avoisinant forment une petite zone de transition à partir de laquelle commence le groupe essentiel des patois romands, groupe qui embrasse les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais et Genève. Il appartient au franco-provençal du Sud, tandis que les patois du Jura bernois appartiennent au franco-provençal du Nord, à la famille des parlers des départements de l'Est de la France. ⁽³⁾

L'origine des Peux

Dès sa colonisation croissante, le Haut-Plateau franc-montagnard vécut de l'économie pastorale. Par leurs défrichements, les colons ont transformé en pâturages de vastes territoires jusqu'ici couverts de forêts, de hautes-joux, comme on les appelait. Les Francs-Montagnards ne se firent jamais d'illusions : de tout temps la configuration de la région, son altitude et son climat les prédestinaient à faire l'élevage, auquel ils n'ont cessé de demander leur moyen d'existence principal. Qui dit élevage, dit pacage ; qui dit pacage, dit pâturages. L'extension des pâtures et la création de nouvelles pâtures permit l'augmentation des cheptels et des populations. Toute la région a été divisée en forêts, pâturages et prés.

Dans l'Ancien Evêché de Bâle, et aux Franches-Montagnes en particulier, la jouissance des pâturages et des forêts était affectée aux besoins des éleveurs. Il y avait un droit de pacage, autrement dit, un droit de faire pâturer les troupeaux dans les montagnes.

²⁾ Archives de l'Etat, Neuchâtel, Fonds William Pierrehumbert. — Collection de fiches toponymiques, Fiche Peu.

³⁾ Voir Jules Jeanjaquet, Les patois romands et leurs vicissitudes, dans « Heimatschutz », 41^e année N^o 1 du 1^{er} mai 1946, p. 41-45.

A l'origine, les Peux furent des terres inféodées ou accensées, puis aliénées par le souverain à des communautés, sinon à des particuliers.

Sous la date du 19 juin 1368, l'évêque Jean de Vienne accordait aux habitants de la Neuveville, entre autres le pâturage à Chasseral, qui porte leur nom, pour récompenser leur fidélité et les efforts qu'ils ont faits pour repousser les Bernois qui avaient assiégé la ville : Item concedimus dictis Burgensibus nostris *pascua* pro suis animalibus, a monte dicto Schasse-rales. (4)

Le 12 mars 1387, l'évêque Imer de Ramstein octroyait à la ville de Bienne divers privilèges, entre autres l'usage de pâturages : Item volumus et confirmando ordinamus quod dicti nostri burgenses de Biello qui sunt vellerunt, pro tempore, habeant et nanciscantur omnia *pascua* in campis, nemoribus, *pascuis* et arvis, quae spectant et pertinent ad nostram Basi-liensem ecclesiam memoratam, et in quibus... (5)

A la date du 3 juin 1366, Wernli de Romont, fils d'Heimonet de Romont, a été arrêté et mis en prison par le conseil et les bourgeois de Bienne pour avoir fait une incursion sur le « Passgarten », aujourd'hui le *Pasquart*, qui a été dès le moyen âge, le pâquier où les Biennois pâturèrent des siècles durant leurs bestiaux et leurs chevaux. (6)

A la date du 4 juillet 1391, Jehannatte, fille de feu Estevenat, le domzel de Grandfontaine, cédait à l'abbaye de Lucelle entre autres tous ses biens sur un pré dit le pré du *Pasqual*, situé en la ville (au village) de Cornol. (7)

Pour dénommer les pâturages, les diplômes de la Chancellerie épiscopale de Bâle emploient soit le neutre singulier *pascuum*, soit le plus souvent le pluriel *pascua*, dont les équivalents sont le *Peu* au singulier et les *Peux* au pluriel.

L'Etymologie du toponyme Peu et son évolution historique

S'agit-il d'un toponyme tiré de l'orographie de la région du Haut-Plateau franc-montagnard, autrement dit de son relief

4) Voir Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, t. IV, N° 123, p. 261-65, p. 264.

5) Ibidem, IV, 239, p. 498-503, p. 500.

6) Ibidem, IV, Régeste p. 701.

7) Ibidem, IV, Régeste, p. 822.

ou de sa forme ? Dans une région comme les Franches-Montagnes, où l'économie pastorale a toujours eu pour les populations une importance vitale, c'est dans la nature du sol et non pas dans sa configuration qu'il faut chercher l'étymologie du toponyme *Peu*, qui, à son origine, a certainement possédé un sens précis et clair pour ceux qui l'ont choisi. Quoi qu'on en pense et dise, le toponymiste Jaccard a fait œuvre de pionnier. Ses mérites ne l'ont pas empêché de commettre des erreurs, par exemple, en groupant dans le même ensemble étymologique des toponymes dont l'origine est absolument différente. Il a confondu le toponyme *Peu* avec les toponymes *Pey*, *Puy*, *Peseux*, etc., etc. Pour Jaccard, l'étymologie de ces quatre ordres de toponymes remontent au latin *podium*, au sens de colline, hauteur, mont. ⁽⁸⁾

Le Dictionnaire géographique suisse a fait siennes les conclusions de Jaccard. On connaît, dit-il, le Puy d'Auvergne, les *Peu* du Berry et les *Poët* du Dauphiné ; la colline de Romont (Fribourg) est désignée en 1249 sous le nom de *in podio* de Romont. ⁽⁹⁾

Selon le Dictionnaire étymologique de la langue française de Bloch et von Wartburg, le vocable *Puy* est usuel en ancien français au sens de « hauteur, montagne, etc., tiré du latin *podium*, tertre, monticule », à proprement parler « support, piédestal, soubassement », en terme d'architecture (du grec *podion*), d'où aussi l'italien *poggio* « côteau, tertre », ancien provençal *poi*, *pog* (lire *dj*), « colline ». ⁽¹⁰⁾

D'après le professeur Pierre Chessex, un toponymiste de valeur, *Peu* serait comme *Pey* et *Puy* un mot de nos parlers romands ayant servi à dénommer les nombreux sommets du pays. ⁽¹¹⁾

Le maître toponymiste William Pierrehumbert ne se prononce pas explicitement à ce sujet, mais sa conviction ressort

8) Voir Jaccard. Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande. Par Henri Jaccard, professeur au collège d'Aigle, dans Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, tome VII, Lausanne 1906, XIX — 558 pages.

9) Voir Dict. géograph. suisse, sub voce *Peu*.

10) Voir Bloch (Osc.) et von Wartburg (W.), Dictionnaire étymologique de la langue française, t. II (Paris, 1932) sub voce *Puy* et t. I. sub voce *appuyer*.

11) Pierre Chessex. L'origine et le sens des noms de lieux (Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1946), p. 30.

clairement de ses fiches toponymiques : Peu ne peut pas avoir la même origine que Pei, Puy, Peseux, etc. ⁽¹²⁾

Personnellement, après une étude linguistique et historique approfondie du problème, je suis arrivé à cette conclusion : Pei ou Pey, Puy, Puis ou Puits, Peseux, Posieux, etc., et Peu, n'ont pas la même origine ; il s'agit au contraire de quatre étymologies différentes, qui sont le latin : 1. — *podium* ; 2. — *puteus* ; 3. — *puteolus*, et 4. — *pascuum*.

1. — Dans le Valais, par exemple, le Pei ou le Pey veut dire sommet, lieu élevé, hauteur. Les toponymes de cet ordre tirent leur origine du latin *podium*.

2. — Les lieux-dits Puis, Puits, Puy, etc., doivent leur origine au latin *puteus*, le puits. Puy est le nom donné à de nombreux sommets du Massif Central de France ; le Puy-de-Dôme, par exemple, est le plus haut sommet de la chaîne des Puys d'Auvergne (1468 m.) Autres formes du toponyme : pech, peuch, puech ; dans les Pyrénées, puig, plech ; dans les Alpes, puy, poët (Dauphiné), puger ; en Corse et en Italie, poggio. — La Chaîne des Puys ou Monts Dôme est une série de montagnes volcaniques. On en compte une soixantaine sur une longueur d'environ 30 km. Les unes, les plus rares, ont une forme arrondie comme le Puy de Dôme ; les autres sont des cônes à pentes raides présentant à leur sommet une cavité en forme d'entonnoir, qui représente l'ancien cratère. Cet entonnoir ou cratère est une manière de puits, qui est à l'origine du lieu-dit *puy*, dont l'étymologie est le latin *puteus*, et non pas *podium*, dans le sens de sommet, hauteur, etc. ⁽¹³⁾

3. — Les noms de lieux *Peseux* (Neuchâtel) et *Posieux* (Fribourg) et beaucoup d'autres encore, tirent leur origine non pas du latin *podium*, ni du latin *puteus*, mais bien de *puteolus*, le petit puits. Dans une bulle de 1195 Peseux (Neuchâtel) est mentionné sous le nom de Pusoz ; en 1277, Posoys ; en 1281, Poysous ; en 1289 : dominus Uldricus de Pusue presbyter ; en 1339, Puseuz ; Piseuz en 1420 ; ou vignoble de Pesuez, 1423 ; les gouverneurs du village de Peseulx, 1526 ; au territoire de Peseux, 1567, etc. ⁽¹⁴⁾

¹²⁾ Arch. de l'Etat, Neuchâtel. Fonds W. Pierrehumbert. Fiche toponymique Peu.

¹³⁾ Voir Demangeon (A.), Dictionnaire de géographie (Paris, Armand Colin, 1907) aux mots Puy, Puy-de-Dôme et Puys (Chaîne des) ou Monts Dôme.

¹⁴⁾ Voir Archives de l'Etat, Neuchâtel. — Fonds William Pierrehumbert. Collection de fiches toponymiques. Fiche Peu.

Peseux et Posieux (Fribourg) ont la même étymologie que Pozzuolo de la Campagne en Italie. Cette ville appelée Pouzzoles en français, portait déjà dans l'antiquité le nom de Puteoli. En France, les variantes du toponyme ancien français tiré de puteolus sont particulièrement nombreuses.

De Pascuum à Pointbœuf et Pointvache

Depuis le temps où le Haut-Plateau franc-montagnard a été ouvert à la colonisation jusqu'à nos jours, quel rôle les Peux ont-ils joué dans l'histoire des Franches-Montagnes ? Celui de pâturages et uniquement de pâturages. Aussi je n'hésite pas à voir l'origine du toponyme patois *Peu* dans le latin classique, c'est-à-dire littéraire et savant « *pascuum* », pâturage.

Le toponyme *Peu* a deux passés historiques : un passé *populaire* et *oral*, et un passé *littéraire*, autrement dit, *écrit*. Aux Franches-Montagnes, la population indigène a toujours été essentiellement rurale et sédentaire, son unique moyen de communication, un idiome local, un parler de paysan, plein de sève et de vitalité.

Mais dans l'Ancienne Principauté-Evêché de Bâle, une langue littéraire et savante a existé : celle de l'Eglise. Elle a pu s'appuyer sur la forte structure ecclésiastique, économique et politique de l'ancienne Principauté, bénéficiant ainsi du concours d'une élite intellectuelle. Les princes de l'Eglise, les prélats, les clercs et les notaires, etc., continuèrent à faire usage du latin dans la rédaction des diplômes et des actes. Pendant longtemps, le latin demeura la langue courante de la chancellerie épiscopale, de l'official, etc.

Ce double passé historique explique en bonne partie la grande variété de la nomenclature médiévale en fait de toponymes.

A l'aurore de la colonisation du Haut-Plateau franc-montagnard, des pâturages appelés Poimbuff, Poubuff, Poimbœuf, etc., existaient déjà dans l'ancien Evêché de Bâle et ailleurs.

Le 2 avril 1430 mourait Symon Chalenne de Sonvilier, qui donna, pour son anniversaire, au Chapitre de St-Imier, un penal de blé pour une messe solennelle le jour de St-Martin ; il lui

donna aussi, le « pratum de Poimbuff dictum Magnum Pratum ». ⁽¹⁵⁾

Sous la date du 6 juillet 1740, il y eut partage de famille entre l'arpenteur Jean-François Meyrat et ses enfants à Saint-Imier, qui partagèrent entre autres un canton de bois gisant à la « Vacherie aux Bœufs ». ⁽¹⁶⁾ Le « pratum de Poimbuff » de 1430 est-il l'ancêtre de la « Vacherie aux Bœufs » de 1740 ? Le fait paraît absolument probable.

Vers 1724, David Marchand, hôte à la Maison de Paroisse de St-Imier, et son frère Josué Marchand, maréchal à Villeret, détenaient une possession indivise sur la montagne du Droit de Villeret au lieu dit à « *poin vaches* ». Nous disons aujourd'hui le Peu des Vaches. La Montagne (pâturage) de Villeret voisinait cette possession au sud. ⁽¹⁷⁾

Sous la date du 30 novembre 1737, David Grisard de Villeret vendait sous bénéfice de réemption à « l'hôpital » (hospice) de la Paroisse de St-Imier, une faux de terre « érigée en prel », de sa possession située sur la Montagne du Droit de Villeret, dit à « *poin vaches* ». ⁽¹⁸⁾

Un premier fait me semble indubitablement acquis : un pâturage appelé Poin vaches a existé sur la Montagne du Droit de Villeret ; de même sur la Montagne du Droit de St-Imier un « magnum pratum » appelé Poimbuff, qui était certainement un « Poin » bœufs, un pâturage aux bœufs. A Sonvilier, le « Pré aux Bœufs », mentionné en 1726, existe encore de nos jours. Le 14 janvier de cette même année, la Générale Commune (l'assemblée des comuniers ou communale) de ce village est réunie pour établir (élire) ses nouveaux gouverneurs (ambourgs, administrateurs). A cette occasion, elle revise le statut du 8 mars 1673 sur la conservation des champois (pâturages) communs, autrement dits communaux. Dans ce nouveau règlement, il est dit que lorsqu'on voudra « herber » (pâturer) au printemps, soit aux « prez ès Bœufs » ou ailleurs, personne ne pourra y mettre plus de trois jougs, savoir deux bœufs et un cheval ou des bêtes à proportion, et que pendant l'été, personne ne pourra champoyer (faire pâturer) sur les biens communs plus de la valeur de trois vaches, ou soit un cheval et une vache, ou d'au-

¹⁵⁾ Voir Ex libro S. Imerii, p. 22.

¹⁶⁾ Voir Acte du 6 juillet 1740, signé Imer Houriet, not. à Sonvilier.

¹⁷⁾ et ¹⁸⁾ Actes des 29 avril 1724 et 30 novembre 1737, signés Imer Houriet, not. à Sonvilier.

tres bêtes proportionnellement. ⁽¹⁹⁾ Aux Franches-Montagnes, le nombre des bêtes que chaque ayant droit peut faire pâturer sur les pâturages communs (le Communal, etc.), s'appelle encore aujourd'hui l'encranne.

Dans un acte du 17 mars 1733, à Sonvilier, intitulé . Amodiation (affermage) et mise à moitresse, il est dit : quant au champois (pâturage) qu'il faudra trouver pour pâturer les dits bœufs en été, le mettant (l'affermateur) et le retenant (l'affermataire ou fermier) paieront chacun la moitié du champoyage, c'est-à-dire du droit de pâturage, ou comme on dit en France, du droit de pacage. ⁽²⁰⁾

A peine six mois plus tard, le 12 octobre 1733 exactement, « l'honorable » Communauté de Sonvilier acquérait de Daniel Gagnebin de Renan et de Madeleine Cuenin dit Vougueux sa femme, « une place et métairie gisante sur la Montagne de l'Envers dite le Prez es Bœufs ». ⁽²¹⁾

Sous le nom de « Stierenberg, Stierenmatt, Stierenweid », la Suisse allemande a des toponymes équivalents. Sur la Montagne de Granges, je connais, pour y avoir séjourné dans ma jeunesse, le « Stierenberg », où l'ami de la nature jouit du panorama splendide que lui offre la vallée de Moutier.

Dans le toponyme « Prez aux Bœufs », le déterminatif « aux bœufs » désignait non pas tant les bœufs seulement mais plutôt la race bovine en général : vaches, taureaux, bœufs, génisses et veaux. C'était un collectif. La mention du « berger des bœufs » dans plusieurs communautés d'Erguel confirme cet état de choses. Cependant, des pâturages paraissent avoir été réservés aux bœufs et d'autres aux vaches seulement, de là l'existence de deux lieux-dits distincts : Poimbouf et Poimvache. Il y eut aussi et surtout des cernils ou enclos particuliers pour les veaux, d'où les lieux-dits : Cerneux-Veusil, enclave de la commune de Muriaux, à l'ouest des Breuleux et au sud du Peu Chapatte ; sur les Clos-ès-Veaux à la fin de l'envers de Tramelan-Dessus, etc. ⁽²²⁾ (Voyez l'allemand Kalbermatt.)

19) Voir le procès-verbal de cette assemblée dans les minutes du notaire Imer Houriet, alors secrétaire de la Communauté de Sonvilier.

20) Voir Acte du 17 mars 1733, signé Imer Houriet, not. à Sonvilier.

21) Acte du 5 juin 1734 dans le Poile de la Communauté de Sonvilier, signé Imer Houriet, not.

22) Acte du 18 oct. 1762 à Tramelan-Dessus, signé Abram Chopart, notaire et maire.

Dans le Pays de Neuchâtel, de nombreux lieux-dits appelés « Poimbouf, Pointbœuf », etc., ont existé autrefois, dont quelques-uns subsistent encore.

A Neuchâtel, on a appelé « Pointbœuf » un défilé entre les forêts de la ville de Neuchâtel et celles de la Communauté d'Auvernier : au-dessus et au-dessous de Point-Bœuf, 1775 ; en Poin bœuf, 1867 ; ou lieu dict en Poinct Bœufz, en Point Bœuf, 1599 ; les vignes de Point Bœuf, à Pointbœuf, à la Combe de Poinbœuf, 1759 ; on mettra les bêtes en Pointbœuf, 1782.

Toujours à Neuchâtel, des vignes sont mentionnées en 1353 en Poynt Communal (pâturage commun ou communal) ; en 1463, trois fossuriers de vigne situez ou lieu en Point Communal près du Pissieu touchant les fontaines du Pissieu... ; en 1538, ou Point Communal à Neufchastel 3 fossuriers et morcel de vigne gisant vers le Vieil Chastel ou lieudict en Point Communal...

A Cressier, des vignes sont mentionnées en 1431 sous le nom de Poinbouf et celui de « les *Poimbœufs* » en 1870.

A Brot-Dessus, entre ce village et Rochefort se trouve une forêt et un sentier appelés *Poinbœu*. — Le Pré Punel, entre le Pré du Cloître et la Planche Bernard, cette dernière aussi appelée « le Haut du Poinbœu ». En 1718, est mentionnée une borne plantée au bas de Poinbœuf, à la sortie du Pré du Cloître. ⁽²³⁾ Un lieu dit Pointbœuf est mentionné à Gorgier.

L'Extente du Val-de-Ruz, registre foncier dressé en 1402, par Rolet Bachie, notaire de la Cour épiscopale de Lausanne, originaire d'Ependes (Vaud) mentionne :

A « Geneveis supra Fontannes (les Geneveys sur Fontaines, aujourd'hui les Hauts-Geneveys) : *Pu en bouf*.

A Fontainemelon : Nicodus dictus Morel filius quidam Borquin de sto Ymero homo albergator (franc-habergeant) : Item tenet et accensat en *puenbouf* 6 falcata (6 faux).

Vomart de Villars (Viliers) tenait en 1402 « supra Dombresson en *puen bouf* un morcel de pré.

A Fontaines (reconnaisances de Fontaines) : la terre de *Pueu-Buf* et de Monjovet. — Boudevilliers (reconnaisances) : en *Point Buef*.

La Chaux-de-Fonds a aussi connu un *Puenbouef*, Pombouf, Point-Bœuf, etc. : le Brel de Poenbouz (1420) ; contre Poubuef

²³⁾ Archives de l'Etat, Neuchâtel. — Fonds William Pierrehumbert. Collection de fiches toponymiques. Fiche Pointbœuf.

(1427) ; en Puenbuef cinq faulx de pré jouxte la faulx de nostre seigneur (1499). Au Petit Quartier dixmeur de la Vieille Chaux à Point Beuf maintenant aux Olives mayrie de la Chaux-de-Fonds un héritage, maison...; au quartier dixmeur de la Vieille Chaux au Petit et au Grand Quartier à Point-Bœuf un héritage en pré et cernil, avec deux maisons sus assises ; au quartier de la Vieille Chaux vers Point-Bœuf (1661).

En 1421, ce lieu-dit est mentionné dans la reconnaissance de Mathey Benguerel de Fontainemelon, qui avait pris à cette date la nouvelle accrue « 4 faulx de cernil dès le bied de Pœu bouz devers vent » ; le lieu-dit est écrit Pœu bouz, Poubeuf ; Pueubeuf en 1501 et Pointbœuf en 1545. En cette dernière année, les reconnaissances dressées par Blaise Junod, notaire et lieutenant-général de la Seigneurie de Valangin mentionnent une planche et morcel de pré gisant à la montagne au lieu que l'on dit en pointbœuff et joute ledit morcel le pasquier tirant à la chaul de font devers le vent... ⁽²⁴⁾

Un accensement fait par René de Challant, seigneur de Valangin, en 1563, nous apprend que Pierre Guyod de la Jonchère ou Val de Ruz, demeurant à *Point Bœuf*, a obtenu pour lui et ses hoirs : « c'est assavoir l'herbe et pasquier, qu'est sur la charrière tirant dès le bas de la Creusette jusques au bout de son max de la Chaux-de-Fonds... Et ce pour icelles pouvoir pâturer avec bestes grosses et menues en tous temps et d'iceux pâturages faire ce qu'il voudra... En 1421, l'emposieu qui a capté le Bied des Grandes Crosettes, sorti des étangs, est appelé bied du Pœu Bouz. ⁽²⁵⁾

Poimbœuf, tel est le nom d'un petit hameau dans la Commune de Vallorbe.

De St-Imier à Vallorbe, les lieux-dits Poinbœuf sont bel et bien jurassiens.

Des Pascua aux Peux

L'évolution phonétique et sémantique de Pascuum

Gumschen est un village et une commune du district fribourgeois de la Sarine. C'est le nom de lieu en usage dans la

²⁴⁾ Voir Dr Henri Buhler : Quand La Chaux-de-Fonds avait 35 habitants (article paru dans l'« Impartial » N° du 29 déc. 1945).

²⁵⁾ Le même, Les Crosettes, Bull. de la Soc. neuchâteloise de géographie, XXVII, 1918, p. 33-34.

population de langue allemande ; son appellation romande est *Belfaux*. Selon toute apparence, dit Stadelmann, le nom est d'origine romane et remonte au latin *compascua*. Le point de départ des changements que ce vocable, ajoute Stadelmann, a dû subir en langue alamane est le déplacement de l'accent de la seconde sur la première syllabe. De là la série suivante des transformations : *compascua*, *compasuca*, *cumpsca*, *gumsche*. Cette dernière est la forme orale ; la forme écrite est Gumschen. Dans son Glossarium latin-allemand, Dieffenbach mentionne un *ager compascuus*. Le mot *compascuum* se rencontre dans nos chartes médiévales, mais rarement. L'évolution phonétique du mot paraît être des plus nettes. Mais sa confirmation au point de vue historique fait défaut. ⁽²⁶⁾

L'adverbe *peu*, dont l'origine est le latin populaire *paucum*, neutre adverbial tiré du latin classique *pauci* « peu nombreux », rare au singulier, existe dans toutes les langues romanes, sauf en roumain ; l'italien et l'espagnol ont *poco*, le provençal *pauc*.

L'évolution phonétique du vocable neutre *pascuum* dont l'aboutissement est le toponyme *Peu*, a été assez semblable à celle de *paucum*. Le chapitre qui précède nous a montré toute la variété de la *forme orale* par où le toponyme a dû passer. Il nous montre aussi la variété de la *forme écrite*. Or la prononciation et l'accentuation d'un nom de lieu ont beaucoup plus d'importance que son orthographe. Ils ont varié pour le toponyme *Peu* comme pour d'autres. La tradition orale est dynamique, tandis que la tradition écrite est plutôt statique ; elle tend à la fixation des noms de lieux et des lieux-dits, une fois pour toutes. Cependant, dans les différentes régions, les graphies des toponymes n'ont pas toujours été transmises sans changements. De là ce vieux français flottant dans ses formes écrites. Les habitudes, les connaissances et le degré de culture des rédacteurs des actes et diplômes y sont pour beaucoup. De ce fait, le langage écrit des documents ne correspond pas toujours à la prononciation et à l'accentuation du langage oral.

Des erreurs ont pu se produire et se sont produites lors de la fixation ou des tentatives de fixation de la forme orale des toponymes. Les clercs, les scribes, les notaires et les copistes

²⁶⁾ Voir Stadelmann (Jean), Etudes de toponymie romande : Pays fribourgeois et districts vaudois d'Avenches et de Payerne, dans Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome VII, 1900 (Fribourg, Fragnière), p. 246-400.

surtout n'ont pas toujours parlé le patois du lieu dont ils rédigeaient ou reproduisaient les actes. Ils étaient originaires d'une autre région plus ou moins lointaine. De là des lectures et des fixations fautives. Les graphies des documents ne sont pas toujours absolument exactes. Pour ce motif, le toponymiste consciencieux ne se contente pas de compulser les manuscrits ou de consulter les monuments imprimés, il étudie encore la géographie, la topographie et l'histoire des lieux.

Aux Franches-Montagnes, au cours de son évolution orale et écrite, le toponyme *Peu* a toujours signifié « pâturage ». Il n'en a pas été ainsi dans d'autres régions, le Vignoble neuchâtelois et le Val-de-Ruz, par exemple. Ici les pâturages d'autrefois ont disparu pour faire place à la vigne, aux terres de labour, sinon aux cultures maraîchères et arboricoles. Son contenu *sémantique* ayant changé du tout au tout, puisque la vigne, etc., sont venus se substituer au pâturage, le toponyme a été vidé de sa signification originelle, ce qui n'a pas laissé d'influencer l'évolution historique de sa forme orale et écrite. Méconnaissant ou ignorant totalement la signification véritable, autrement dit la *valeur sémantique* du toponyme qu'ils empruntaient au langage parlé ou copiaient dans les documents, les scribes en transmirent la forme orale et la forme écrite avec plus ou moins de correction.

Peu a d'ailleurs connu la concurrence de diverses appellations anciennes ou nouvelles : la pâture et le pâturage (du latin de basse époque *pastura*, dérivé de *pastus*), le pâquis (du latin populaire *pasticium*, dérivé de *pastus*), le pâquier (du latin populaire *pascuarium*) et de deux appellations d'origine plus récente et foncièrement romane : le champois et le cernil (pâturage cerné, c'est-à-dire clôturé, soustrait au libre parcours).

Sur le peu, ne veut pas dire sur la montagne, sur la hauteur, topographiquement parlant, mais bien sur le pâturage, économiquement parlant. Dans le langage économique populaire, une montagne ne signifie pas un tertre, une colline, un sommet, mais tout simplement un pâturage de montagne. (Voyez l'allemand *Berg*, *Bergmatte*, etc.) Et Dieu sait si les pâturages des Franches-Montagnes sont des pâturages de montagne. Si les Franchs-Montagnards ont jamais employé le toponyme *Peu* dans le sens de montagne, ce n'est certes pas à cause de sa configuration orographique, mais en raison de sa nature économique. Le *Peu Péquignot* est d'ailleurs situé en contrebas du village du Noirmont ; le *Peu des Vaches* au-dessus du *Peu Péquignot*, à mi-côte ; le paradis chevalin appelé *Sur le*

Peu, sur le bord de la même côte ou versant nord, le Peu Chatte enfin sur le versant sud. Quels que soient leur différence de niveau et leur altitude, ces Peux sont toujours et invariablement des pâturages de montagne.

A Neuchâtel, Pointbœuf est un défilé appelé aussi la Combe de Pointbœuf où « on mettra les bestes » (1782) ; aux Bois, il y a la Combette du Peu ; à Dombresson, le Peu est constitué par des champs plats. Dans tous ces cas, Peu ne peut donc pas tirer son origine de podium. Il semble d'ailleurs que des croisements se sont produits entre l'évolution de pascuum (pâturage) et podium (tertre, colline, hauteur, sommet, etc.), d'une part, et de pascuum et puteus (puits), d'autre part.

A Coffrane, Peulz ou Posat est certainement une étape de l'évolution phonétique et sémantique de puteus et non pas de pascuum, mais quand à Cormondrèche, il est question de la fontaine appelée le Peu, le toponyme peut s'appliquer à l'abreuvoir d'un Peu dans le sens de pâturage (voyez le Cernil de la Fontaine à la Tourne, au-dessus des Petits-Ponts), et à une source, sinon un puits.

Aux Franches-Montagnes, où la tradition de l'économie pastorale a toujours été profondément ancrée dans l'existence et les mœurs des populations, le vocable dialectal qui aboutit au toponyme Peu a certainement suivi un chemin plus continu qu'ailleurs ; il est demeuré semblable à lui-même, quant à sa signification, autrement dit, à son contenu sémantique.

Le Peu, quand on connaît le sens de ce lieu-dit, toute son histoire se réveille ; il conte son passé, le passé des éleveurs, des troupeaux et des pâturages. Dès lors le site se dessine avec sa vigueur et sa poésie. Aux Franches-Montagnes, le nom n'est pas seul demeuré ; le lieu, le site, lui aussi, est resté, et si son visage a changé, c'est en bien, grâce au labeur incessant d'une multitude de générations.

Les Peux et les Patronymes

Peut-être l'occupation primitive des Peux a-t-elle été le fait du régime pastoral de la transhumance, je veux dire de l'estivage des troupeaux de la plaine. Un fait est certain, les Peux ont été mis en valeur par des sédentaires, d'où les noms

de famille qui accompagnent les lieux-dits. Poimbœuf est un nom de famille qui existe encore aujourd'hui dans la région de Pontarlier-Morteau. Brébeuf est le nom du poète français (1617-1661, né à Thorigny, Manche), auteur d'une traduction de Pharsale, longtemps célèbre.

Après avoir été, pour la plupart, des pâturages communs, les Peux sont devenus des domaines privés auxquels les propriétaires ont donné leur nom patronymique.

Aujourd'hui, il n'y a plus de Chapatte au Peu Chapatte, plus de Péquignot au Peu Péquignot, ni de Claude au Peu Claude, ni de Girard au Peu Girard. Et pourtant les Claude et les Péquignot surtout ont joué un rôle dans la vie publique des Franches-Montagnes. Des Claude du Peu Claude ont été notaires et même maîtres-bourgeois de la Montagne, et la superbe façade de la ferme Peltier aux Essarts atteste l'aisance et le bon goût des Péquignot qui l'ont fait construire au XVII^e siècle.